

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 24

Artikel: Les tireurs du bon vieux temps : la Société de tir des bourgeois de Pully
Autor: Blanc, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Pancartes abracadabrantes.

Le Clan — un groupe de joyeux compagnons — eut la fantaisie d'expérimenter jusqu'à quel point l'électeur se laisse impressionner par les professions de foi des candidats. Lors d'une lutte politique des plus ardentes, il fit une ample moisson de ces pancartes multicolores dans lesquelles les comités étalent modestement les mérites de leur parti et de leurs chefs, tout en déniaient toute bonne foi à l'adversaire. Leur provision, une fois en leur local, les membres du Clan se mirent à l'œuvre. A grands coups de ciseaux, ils enlevèrent à chaque proclamation son en-tête et le nom du candidat et appliquèrent avec un art consommé ces découpures sur les affiches autres que celles d'où elles émanaient. Puis, la nuit venue, armé d'un pot de colle et d'un pinceau, chacun s'en fut placarder les nouvelles pancartes à tous les coins de rue.

Le lendemain matin, à l'étonnement profond du Clan, la bourgade n'était nullement bouleversée. L'abracadabrante bigarrure des couleurs et des programmes avait passé presque inaperçue. Suivant leur habitude, des centaines, que dis-je, des milliers de citoyens se promenaient devant les placards sans même y jeter un coup d'œil. D'autres avaient bien été surpris un moment en constatant que leur candidat de prédilection avait changé subitement de teinte et d'opinions. Mais comme ses concurrents en avaient fait de même, ils ne soupçonnèrent aucune supercherie. Bien plus, ils ne virent dans cette métamorphose qu'une concession faite à l'esprit du siècle, une représentation équitable et proportionnelle de toutes les minorités, un chassé-croisé de bons procédés, une conséquence de la séance du Grand Conseil du 6 mai 1892, des fêtes patriotiques de janvier 1898 et de la conférence internationale pour le désarmement, et ils s'extasièrent sur l'esprit d'apaisement et la largeur de vues des politiciens.

Seuls, les membres des comités politiques n'en revenaient pas. Il y avait de quoi.

Le nom du candidat conservateur se détachait en blanc immaculé sur le fond rouge d'une affiche socialiste plus que véhémement. C'était aussi le candidat des militaristes. Du haut de son en-tête aristocratique et de sa compétence de colonel, il préconisait une nouvelle méthode de combat, consistant à disposer les hommes devant l'ennemi selon leurs capacités, leur grade et leur intérêt à la guerre. « Les gouvernants, les diplomates et les officiers, disait-il, doivent être placés devant le front, laissant le peuple armé juger des coups et ramener les fuyards dans la ligne d'efficacité du feu de l'ennemi, et cela jusqu'à extinction complète des batailleurs et des haines à assouvir. »

Tout à côté, un socialiste vantait sur une proclamation blanche l'excellence des institutions actuelles et prônait le sabre et le goupillon. Il proposait ouvertement d'en revenir aux castes abolies par la révolution de 1798. Dès l'enfance et tous les sept ans, comme pour la

vaccination, tout individu devait être plongé dans un bain spécial et colorant, selon sa qualité, afin qu'on ne pût le prendre pour un autre. Le bain d'or était réservé aux officiers supérieurs; le bain d'argent, aux subalternes; les simples pioupious seraient bronzés ou encore passés au minium ou à la céruse; quant au commun des mortels, on le cirerait économiquement au moyen du noir animal.

A la caste privilégiée des diplomates, notre candidat réservait les émaux cloisonnés. Seuls les hommes ayant bien mérité de l'humanité, comme Chamberlain et Cécil Rhodes, auraient droit aux incrustations de diamants.

Afin de faire une concession aux idées de simplicité, l'affiche préconisait le remplacement des vêtements modernes par la culotte courte, dite de cérémonie et vulgairement caleçon de bain. En supprimant les poches, le promoteur de cette mode voyait disparaître les pick-pockets et les paresseux.

Un troisième candidat, du parti gouvernemental, faisait une éloquente profession de foi, répudiant les abus du pouvoir et du fonctionnarisme, les tracasseries officielles, et demandant que les employés de l'Etat et des communes fussent payés à la tâche, comme de vulgaires maçons de l'édifice social.

Enfin, un anarchiste pleurait d'attendrissement en constatant que la répartition actuelle des biens de ce monde était la seule juste, attendu qu'elle permettait aux riches de secourir les pauvres. « En supprimant les premiers, disait-il, on ferait disparaître les seconds, et alors la charité, la générosité, l'humilité, toutes ces vertus chrétiennes feraient place à la démoralisation et à l'abomination de la désolation, etc. »

Comme je l'ai dit, à part quelques politiciens de profession, nul n'avait été scandalisé par ces programmes étranges. Un journaliste se risqua cependant, avec toute sorte de précautions et de réticences, à ouvrir les yeux à ses concitoyens.

Dans la presse, l'effet de son article fut énorme. Pour une fois unanimes, les confrères conspuèrent le malencontreux écrivain. Une revue mensuelle bien connue publia un supplément d'une haute valeur littéraire pour dénoncer à l'indignation universelle « cette manœuvre déloyale de la dernière heure. »

Le peuple qui n'aime pas qu'on essaie de lui faire prendre des vessies pour des lanternes, s'émut; la foule envahit les bureaux du journal et saccagea tout ce qui lui tomba sous les mains.

Vainement, le malheureux rédacteur aux abois fit jouer le téléphone pour obtenir la protection des sergents de ville. Il lui fut répondu que devant la manifestation de la volonté populaire, le devoir de la force publique était de se retrancher dans les postes de police, afin d'être prête à agir avec plus d'énergie en cas de besoin.

Abandonné à ses ressources, le journaliste fut traqué, et, bientôt, saisi par les énergumènes, il fut traité à la manière dont les Chinois accommodent les missionnaires, c'est-à-dire

dépouillé de ses vêtements, badigeonné à la bonne colle du journal et roulé dans son édre-don éventré.

La populace l'ayant promené dans les rues attaché en cet accoutrement à l'échelle des pompiers, cela lui valut, sur les instances de l'Association pour le relèvement de la moralité, une condamnation à six mois de travaux forcés, pour scandale sur la voie publique.

Sa peine subie, désabusé, aigri contre tout, le journaliste se fit anarchiste, puis ne rencontrant encore que déception dans la culture des marmites à renversement, il entra chez un confiseur. Il utilise ainsi avec succès ses petits talents d'anarchiste dans la confection des bombes glacées, et c'est pour lui une douce jouissance de pouvoir, sans sortir de la légalité, chambarder les estomacs des riches et mettre le feu dans les tripes des bourgeois.

Après cette digression, du reste instructive, nous dirons que le résultat des élections ne fut modifié en rien par les renversantes professions de foi des candidats. Elles n'avaient ni effarouché les convaincus, ni recruté des adhérents; sagement, le peuple, fidèle à ses traditions, avait voté compact, chacun avec son parti, sans se préoccuper d'autre chose que du mot d'ordre donné par les comités. Quelques mauvais patriotes avaient bien, dans leurs consciences bornées, essayé de se faire une opinion dans cet imbroglio. Est-il besoin de dire qu'ils n'y étaient pas parvenus. En conséquence de quoi, ils s'étaient assez stupidement abstenus de remplir le premier devoir du citoyen, qui est d'aller aux urnes et de lever haut le drapeau du parti pour manifester ainsi sa propre volonté en obéissant aveuglément à celle d'autrui.

SCAP.

Les tireurs du bon vieux temps.

La Société de tir des Bourgeois de Pully.

On nous écrit de Pully :

Ce n'est pas être trop prétentieux que de réclamer pour la Société de tir des Bourgeois de Pully une des premières places parmi les doyennes de nos associations militaires vaudoises, car elle a été fondée en 1628 et elle est ainsi entrée dans sa 272^{me} année.

Les pièces relatives aux premiers temps de son existence ne sont pas venues à notre connaissance, mais les archives communales de Pully possèdent un « Livre de faits qui concernent L'honorable société des sieurs Confrères de l'Abaye de Pully », datant de 1734 à 1777, livre qui suffit, à défaut d'autre preuve, pour témoigner de l'ancienneté de la dite confrérie. On y peut lire en effet les statuts ou mieux les « Loix et pratiques que L'honorable société soit Abaye de Pully a usité dès le 18 décembre 1628 jour de l'approbation et autorisation à elle accordée par feuz monseigneur Marquard Zehender pour lors Seigneur Ballif de Lausanne. »

Ces statuts, comprenant une douzaine d'articles, dont plusieurs très curieux, requrent de nouveau approbation, sollicitée en 1734 par la

Société et par l'organe de son « Abé » le banderet Pierre Tonduz, de « Charles Habet, Seigneur de Kehersatz, du Conseil souverain de la ville et République de Berne, Ballif de Lausanne au nom et de la part de LL. EE^{es} du dit Berne nos souverains Seigneurs, cy-devant Lieutenant Général et Colonel d'un Régiment suisse au service de sa majesté le Roy de Sardaigne ».

Nous pensons intéresser les lecteurs du *Conteur* qui, comme nous, ont du plaisir à lire les articles sur les *Tireurs du bon vieux temps*, en leur rapportant quelques-uns des détails qui nous ont frappés.

D'après les règlements :

« Primo : La dite société devra tirer un prix annuellement proportionné à ses revenus, pour tant mieux se perfectionner au manie- ment des Armes, et les membres d'Icelle devront se mettre le Jour du Tirage en uniforme, autant que possible sera, suivant l'Intention de Leurs Excellences,

» 2^e Chacun pourra tirer trois coups à une Cibe et n'aura qu'un prix, nonobstant qu'il hyst mis ses trois coups en cibe.

» 3^e Tout fuzil de Grandeur Ordinaire portant once et bayonnette, rayé ou lis sera admis. Chacun faisant ajuster son arme comme il le trouvera meilleur.

» 5^e On continuera d'avoir un Conseil comme du passé composé de douze, pour régir les affaires de dite société.

» 6^e S'il arrivait à quelqu'un de la Société de commettre quelques actions ou Crimes, pour lesquels il hyst esté flety en son honneur, on rayera et tracera son nom du Registre de dite société et il sera toujours privé du Bénéfice d'Icelle.

» 8^e Lorsqu'un des Membres de la Société décèdera sans laisser Enfants masles légitimes la dite société l'héritera, et ayant des Enfants masles l'ainé l'héritera seul sans que les autres fils y puissent avoir aucune part, comme cela s'est toujours pratiqué du passé.

» 10^e Celuy qui sera reconnu avoir tiré plus que ses trois coups, sera privé de son prix, et *multé* à une amande de quatre baches. De même celuy qui tirera sans espée perdra son coup.

Celuy qui donnera un démenti à un autre membre de la Société, comme aussi celuy qui se trouvera rempli de vin, lorsque la Société sera assemblée payera en faveur d'Icelle quatre baches d'amande.

Pour être admis de la Société, un bourgeois, non fils de membre, devait payer une forte finance d'entrée, qui est allée jusqu'à 100 florins, soit 132 francs, plus pour 5 florins de vin qui devait être bu par les confrères de « l'Abaye » le jour de la réception du nouveau membre. Cette finance variait suivant la fortune de la Société.

Le chef Conseil portait le titre d'« Abé » ; plus tard, il le changea pour celui de Capitaine, d'une allure plus militaire, mais bien moins pittoresque, et ce n'est qu'en 1885 que le nom de « président » a été admis.

Le boursier ne faisait pas partie du comité ; il n'était élu que pour une année et non rééligible, tandis que l'Abbé et les onze conseillers restaient en fonction à vie ou tant qu'ils ne demandaient pas leur remplacement.

Le but principal de l'existence de la Société a toujours été le tir ; mais il y en avait d'autres que n'indiquaient pas les statuts.

Dans un temps où fort probablement les sociétés de secours mutuels n'existaient pas encore, l'Abbaye de Pully en tenait en quelque sorte lieu : en effet, elle accordait des prêts soit à ses membres, soit à d'autres personnes, soit même à la caisse des Pauvres ou à la Communauté

de Pully, à des taux abordables pour l'époque. Ensuite la société faisait des secours en argent à ses membres nécessiteux. Il est vrai de dire que la caisse était dans un état très réjouissant.

La Société avait des vignes, indiquées dans un vieux plan de la commune, datant de 1689, sous la désignation de « vignes aux Abaysans » ; en tout 12 $\frac{3}{4}$ « ouvriers » ou « fossoriers » (environ 50 ares), d'une valeur totale de 2862 florins 6 sols. En 1772, elles produisirent une récolte qui fut vendue pour 360 florins, frais de vendange à l'acquéreur.

Le tirage avait et a encore lieu dans le mois de mai, si possible le jour de l'Ascension.

Chaque année on fixait la valeur des prix, qui consistaient en ustensiles de ménage en cuivre, en étain et même en objets d'argenterie. La somme destinée à leur achat s'éleva même en 1775 à 205 florins 7 sols 6 deniers, non compris 11 florins 6 sols répartis comme consolation entre ceux qui n'avaient pas obtenu de prix.

Il serait facile de remplir encore une ou deux colonnes du *Conteur* en puisant dans ce vénérable « Livre des faits qui concernent... » Mais je m'arrête pour ne pas abuser d'une hospitalité si gracieusement offerte aux « tireurs du bon vieux temps ».

Pully, le 1^{er} juin 1900.

Ch. BLANC.

Les demoiselles du téléphone.

Bien rares sont les abonnés au téléphone qui ne se soient pas fâchés quelquefois contre les demoiselles qui desservent celui-ci.

Vous avez une missive pressante à communiquer. Vous courez à l'appareil : Drelin, drelin, drelin... Rien ! « Ah ça, qu'est-ce qu'il y a donc !... » Drelin, drelin, drelin... « Rien !... Sapristi !... » Et de tourner la manivelle à la désarticuler... « C'est vraiment insupportable cette boutique de téléphone !... »

Une jolie petite voix : « Voilà, m'sieu ».

— Pourquoi ne me répond-on pas, mademoiselle ? Je sonne pour la troisième fois.

La jolie voix : « C'est peut-être que votre appareil a quelque chose de dérangé. » Ou bien : « C'était occupé, m'sieu. »

— Oui, oui, suffit... Si la chose se répète, j'aviserai ! Voulez-vous me donner M. X., N°...

Eh bien, tous ces petits inconvénients, à l'occasion desquels nous ne devons pas nous montrer trop sévères, peuvent s'expliquer. Si nous allions de temps en temps nous rendre compte du travail incessant, pénible et épuisant de ces braves jeunes filles, nous les embrasserions toutes délicatement sur le front en témoignage de sympathie et de reconnaissance.

Aussi est-ce avec plaisir que nous lisons dans le *XIX^{ème} Siècle* ces judicieuses réflexions sur les demoiselles du téléphone, à Paris :

On est tout de même un peu trop injuste envers ces malheureuses « demoiselles du téléphone ».

A chaque instant on les accable de reproches et de récriminations, et quand par hasard une d'entre elles se fait pincer en flagrant délit d'indiscrétion, c'est aussitôt un tolle général contre les coupables, qui se permettent, étant filles d'Eve, d'avoir parfois un peu plus de curiosité qu'il ne conviendrait à leur état.

Certes, je suis le premier à reconnaître qu'il est fort désagréable de réclamer deux ou trois fois une « communication » avant de l'obtenir, ou de surprendre, au cours d'une conversation, une oreille étrangère se glissant en tiers dans un tête-à-tête à distance.

Mais est-ce bien la faute des « demoiselles du téléphone », si le service n'est pas aussi rapide qu'il serait à désirer, et est-il bien équitable d'englober dans la même réprobation les jeunes employées inexpérimentées qui se laissent tenter par le démon de la curiosité, et les professionnelles

exercées qui s'acquittent de leur mission avec un zèle et un dévouement dont la plupart des hommes seraient, assurément, incapables ?

Le métier de téléphoniste est, en tout cas, si rude, si pénible, que l'indulgence devrait être acquise aux pauvres filles qui l'exercent.

Leur service est de sept heures, sur lesquelles trois quarts d'heure leur sont accordés pour leur repas — déjeuner ou dîner.

L'administration fonctionne de sept heures du matin à neuf heures du soir ! — Deux équipes se partagent ces quatorze heures de travail que, depuis quelques mois à peine, les pauvres employées peuvent enfin faire assises.

Et pendant ce temps, il n'y a pas une minute de repos, il faut avoir sans cesse l'oreille au récepteur, répondre sans cesse à mille appels, mettre en rapports Pierre avec Paul et Jacques avec Gustave.

Songez donc que plus de 75,000 communications sont échangées chaque jour par le seul bureau de la rue Jean-Jacques-Rousseau.

Croyez-vous qu'on ait grand temps pour flâner quand on a un tel service à assurer ? Et cela ne devrait-il pas calmer un peu les nerfs des gens irascibles qui s'impatientent parce que le « ding-ding » avertisseur ne répond pas assez vite à leurs demandes répétées. De grâce, qu'on ne prenne pas texte d'un incident, comme il s'en produit fatalement dans toutes les administrations, pour les accabler de reproches qu'elles n'ont pas mérités.

Cependant, si nous en croyons le même journal, ces demoiselles se rendraient coupables parfois de quelques petits péchés d'indiscrétion. Voici le fait qu'il rapporte :

Il y avait au bureau de la rue Gutenberg des jeunes filles, employées téléphonistes, qui n'étaient au bureau que depuis fort peu de temps. Ces jeunes filles ont un fil qui leur permet d'écouter ce qui se dit entre les abonnés. Il leur est interdit, tant que ces derniers sont en conversation, de mettre l'oreille au récepteur ; mais, lorsqu'elles ont attendu un certain laps de temps sans voir dans un tableau le signe avertisseur indiquant que la conversation est terminée, elles doivent, et il leur est recommandé de se rendre compte, par une audition de quelques secondes, si les abonnés ont quitté l'appareil.

Les demoiselles du téléphone dont il retourne auraient trouvé amusant de rester un peu plus longtemps qu'il ne fallait à l'appareil pendant une conversation ; une surveillante passa et les surprit.

La direction a fait appeler les téléphonistes et leur a infligé une assez longue suspension de service.

Moustiquéro et mouscatéro.

L'est to parai dâi rudès pestès dè bitès què cliào pouèsons dè mousseillions ; la nè, quand on est dezo lo lèvet et qu'on vâo sè mettrè à pionci bin adrai, lè vouaïque que vignont ein muta vo bousenâ et vo z'einsordallâ dèveron lè z'orolhiès et quand poivont sè pliantâ su voutra pé, vo font on mau dâo dianstro, la pé vo bourslè et lo leindèman on a la tita et lè mans pliens dè petittès bollès rodzo que vo dèmeindzont tant qu'on est d'obedzi dè sè grattâ tota la dzornâ. Et, l'est lo diablîa : mè on sè grattè et mè cein vo dèmedzè.

On a bo s'émotchattâ po lè fèrè fottre lo camp, cliào pestès ne démarront pas ; l'est dâi bitès dè sang et dè carnâdzo tot coumeint lè pudzès qu'on ne sâ pas bin coumeint s'ein depouèsenâ ; assebin, on ne comprend pas que lo bon Dieu aussè fè dè la vermena dinse.

Y'ein a que couchiont sè frottâ avouè dâo venègro dèvant d'allâ sè mettrè à la paille, mâ cein ne l'âo fâ rein et lo meillâo moian, s'on ne vâo pas ètrè pequa pè cliào bitès tandi la nè, l'est d'ajustâ lo lhi cein que diont en vela : on moustiquéro, que l'est don on n'espèce dè crèpe blîanc qu'on crotse à on pi et demi ein amont dâ z'ècouassins et que peind su lo lèvet ; dinse, on est tot coumeint dezo 'na petita teinta militèro et s'on èdèzavattè pas trào la nè, pas mèche d'ètrè dèvouèrâ pè cliào vermenès dè mousseillions.

La Julie ào gros Marque est à maitrè pè Lorenza tsi 'na vilha vèva qu'a prâo bin et que dèmaorè pè Bor.